



## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE, lors d'une séance du conseil d'arrondissement de Verdun qui sera tenue le mardi 6 février 2018, à 19 h, à la salle 205 de la Mairie d'arrondissement de Verdun située, au 4555, rue de Verdun, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure pour l'emplacement d'une thermopompe, de façon à :

- **Permettre de déroger à l'article 270.6 afin de conserver l'emplacement initial d'une thermopompe en cour arrière pour la résidence située au 815, chemin Marie-le Ber, à l'Île-des-Sœurs (lot 1 861 064).**

Lors de la séance du mardi 6 février 2018, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun  
ce 17 janvier 2018

La Directrice du Bureau d'arrondissement et  
Secrétaire d'arrondissement,  
Caroline Fisette, OMA

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse [www.ville.montreal.qc.ca/verdun](http://www.ville.montreal.qc.ca/verdun)*